

# Recommandations de dépistage des troubles visuels chez l'enfant

JUIN 2022

Rédigé par Emmanuel BUI QUOC, Claude SPEEG-SCHATZ & François AUDREN

Association Francophone de Strabologie et d'Ophtalmologie Pédiatrique

Société Française d'Ophtalmologie

## POINTS FORTS

Le calendrier de détection et de dépistage des troubles visuels chez l'enfant dépend de l'âge, de signes d'appel éventuels, de facteurs de risque propres à l'enfant, personnels ou familiaux.

Ces recommandations ont été proposées en 2020 par l'AFSOP (Association Francophone de Strabologie et d'Ophtalmologie Pédiatrique), publiés en 2021 [Lequeux L, Thouvenin D, Couret C, Audren F, Costet C, Dureau P, Leruez S, Defoordt-Dhellemmes S, Daien V, Espinasse Berrod MA, Arsene S, Lebranchu P, Denis D, Bui-Quoc E, Speeg-Schatz C ; Le dépistage visuel chez l'enfant : les recommandations de l'Association Francophone de Strabologie et d'Ophtalmologie Pédiatrique (AFSOP) J Fr Ophtalmol. 2021;44(2):244-251. doi: 10.1016/j.jfo.2020.07.005], et rappelés dans le Rapport de la HAS (Haute Autorité de santé) en 2022 : *Actualisation du contenu des examens de santé de l'enfant, messages et outils de prévention du carnet de santé en vue de sa dématérialisation* [<https://www.hcsp.fr/explore.cgi/avisrapportsdomaine?clefr=1203>] .

1. En cas de **signe d'appel** (à tout âge) détecté par les parents, ou un professionnel de santé = un **examen ophtalmologique est requis dans un court délai** ; exemples = mouvement anormal des yeux, vrai strabisme (≠ « suspicion de strabisme »), aspect anormal des yeux, leucocorie etc.)
2. Dans la **population à risque de pathologie « organique » précoce** (exemples = infection maternelle, prématurité < 31 SA, Antécédents familiaux de maladies oculaires potentiellement héréditaires et congénitales etc.), un examen ophtalmologique d'emblée, rapidement dans le 1er mois de vie est requis = **il s'agit d'une détection médicale par l'ophtalmologiste**
3. Dans la **population à risque de pathologie fonctionnelle** (exemples = prématurité < 37 SA, antécédents familiaux de strabisme/amblyopie/amétropie forte précoce, etc.), un examen ophtalmologique anatomique et réfractifs sous cycloplégie entre 12 et 15 mois est requis = **il s'agit d'une détection médicale par l'ophtalmologiste**

4. Dans la **population générale** (sans facteur de risque ni signes d'appels)

➤ **Examen visuel systématique durant la 4e année (entre 3 et 4 ans)**, par un professionnel de santé non spécialisé (exemple = orthoptiste), associant 3 tests :

1/ mesure de l'acuité visuelle ; la mesure doit être faite avec les « LEA SYMBOLS »

2/ test à l'écran

3/ réfraction non mydriatique réalisé avec un réfractomètre spécifique (photoréfracteur binoculaire à distance);

Il s'agit d'un réel **examen de dépistage** ; si le dépistage est positif, un examen spécialisé par un ophtalmologiste est requis, avec nécessité d'examen anatomique des yeux et réfraction sous cycloplégie.

Les critères de positivité du dépistage sont :

o **Acuité visuelle** < 5/10 des deux yeux, et/ou plus d'1 ligne d'écart interoculaire entre l'acuité visuelle d'un œil et de l'autre

o **Test de l'écran** : tout mouvement de refixation est anormal (on tolère une exophorie minime de près = X' < 6 Dioptries Prismatiques)

o **Réfraction non mydriatique** ; les seuils de réfractions entre 3 et 4 ans qui requièrent une réfraction sous cycloplégie sont :

▪ Sphère ou équivalent sphérique < -3D ou > +2.5D

▪ Astigmatisme > 1.5D

▪ Anisométrie > 1D

➤ NB : le délai souhaitable d'examen ophtalmologique en cas de dépistage positif diffère selon la présence ou pas d'une différence d'acuité visuelle entre les deux yeux :

- 1 mois en cas d'amblyopie

- 3 mois maximum en l'absence d'amblyopie